

TAUX DE L'ABONNEMENT:
Pour douze mois.....\$4.00
Pour six mois.....2.00
PAYABLES D'AVANCE.

Le Journal paraît les MARDI, JEUDI et SAMEDI de chaque semaine. On ne peut s'y abonner pour moins de six mois. Dans le cas des abonnements pour un temps indéfini, le retrait n'a lieu que par avis donné à l'administration au moins un mois avant l'expiration du semestre courant, et après avoir soldé son compte.
On s'abonne directement aux bureaux du journal, 11, rue-Ville, près de l'Archevêché.

LE JOURNAL DE QUÉBEC,

Politique, Commercial, Industriel et Littéraire.

L'éditeur-propiétaire, A. COTÉ, à g

correspondances, lettres, etc., doivent être adressées franco.

TAUX DES ANNONCES
Six lignes.....\$0.50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix.....0.60
Pour chaque ligne au-dessus de dix lignes.....0.60
Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme.

Les annonces déposées jusqu'à 11 heures du jour de la publication paraissent le même jour.

CORRESPONDANCES

TOUCHANT LES ÉLECTIONS.

Nous consacrons notre première page entière à la publication des nombreuses correspondances qui nous sont adressées touchant les élections. D'autres qui nous sont venues trop tard pour l'objet que l'on avait en vue, ne paraîtront pas, comme de raison; et nous avons dû en considérer plusieurs autres comme non avenues, — celles, par exemple, s'attaquant à *Un catholique*, — parce qu'elles ne sont pas accompagnées d'un nom responsable, et enfin une à l'adresse d'un confrère, qui amène sans utilité pour le moment.

Électeurs du comté de Saint-Maurice.

M. Desaulniers, qui représente si dignement le comté de Saint-Maurice depuis plusieurs années, a, comme vous le savez, un opposant pour la prochaine élection; et cet opposant est M. Ch. Lajoie, partisan du parti soi-disant réformateur ou plutôt du parti anti-patriotique; car les chefs de ce parti s'occupent fort peu des intérêts du pays, de sa grandeur et de son avenir. Je ne voudrais pas dire que tous les hommes qui le composent ont les mêmes intentions. Plusieurs d'entre eux ignorent les principes de leurs chefs ou ne les connaissent qu'imparfaitement, se sont laissés tromper par les déclarations emphatiques et mensongères de cette clique de parleurs ambulants, qui inondent les campagnes, surtout à l'approche des élections.

J'ai dit que les chefs du parti réformateur, qui l'ont peut-être aujourd'hui sans indécision, je pense, décoré de l'épithète de *rouge*, s'occupent fort peu des intérêts du pays. Certes, la chose me paraît claire et évidente; car quel est l'homme qu'on nous présente aujourd'hui pour premier ministre, pour diriger le pays dans des moments qui menacent de devenir critiques? N'est-ce pas ce même homme qui a consenti à accorder la représentation basée sur la population, afin d'arriver au poste où on veut le placer maintenant? Et l'on dira que cet homme veut le bien du Canada, veut le bien du pays! Ironie infâme..... Dans quelle position nous placerait-il, nous, bas-Canadiens; ne nous livrerait-il pas à la merci du Haut-Canada? Mais en même temps qu'il conduirait-il le pays? Selon moi, à rien moins qu'à une séparation des deux sections de la province, sinon à une guerre civile.

Comme il n'y aurait pas de justice à exiger que le fils aîné d'une famille se soumit à son frère cadet, uniquement parce que celui-ci a plus de cheveux sur la tête, de même il n'y en aurait pas non plus à soumettre les bas-Canadiens à ceux qui certainement n'ont pas vendu leur droit d'aînesse; car aussitôt que M. Dorion eût accepté le plat de lentilles de M. Brown, il fut désavoué immédiatement par la Bas-Canada, quoiqu'il se soit offert les mains d'un portefeuille et qu'il ait déguisé sa voix pour cacher sa trahison; il n'y aurait pas de justice, dis-je, il n'y aurait pas même de prudence à vouloir forcer les bas-Canadiens à faire la révérence devant leurs frères cadets. Est-ce le nombre d'hommes qui couvrent la surface d'un pays qui fait sa force? Nous n'avons qu'à jeter un coup d'œil sur nos voisins de la cédante grande république, pour nous convaincre du contraire. Mais ce qui fait la force d'un peuple, c'est sa moralité, son intelligence et son énergie. Je serais curieux d'entendre quelqu'un affirmer que nos frères cadets nous surpassent sur un seul de ces points. J'aimerais à lui entendre énumérer les hommes fermes et courageux qui ont combattu pour la liberté du pays, tant sur les champs de bataille que dans l'arène politique; je crois que ces protégés feraient petite figure en présence des Salaberry, des Nelson, des Bédard, des Papineau, des Vigor, des Morin, des Lafontaine et de plusieurs autres qui ont montré de nos jours, la même fermeté, le même désir de l'avancement, de la prospérité et de la grandeur du pays.

Eh bien! M. Lajoie est un de ceux qui soutiennent ce détestable parti des rouges-clairistes, réformistes; utopiste par nature, il veut, aussi lui, aller à la recherche de la toison d'or, et il ne s'aperçoit pas que ces chefs le conduisent dans une mer soumise d'écueils où le naufrage

est imminent. Il ne sait pas que s'il réussit à s'échapper, que si le flot populaire l'apporte sain et sauf avec ses patrons, sur le rivage, il lui faudra encore combattre à outrance avant d'arriver à son utopie.

Que M. Lajoie étudie donc un peu les sommités de ce parti qu'il croit sur parole, et il se convaincra que la plupart de ceux qui le composent, travaillent tous non au bien du pays, mais plutôt pour leurs propres intérêts. Parmi eux, les uns consentent à accorder la représentation basée sur le nombre qui est absurde tant en elle-même que dans ses conséquences. D'autres veulent l'annexion à cette république où le sang coule à flots; sans doute, ces hommes aimeraient à voir cet affluent du Potomac se grossir du sang d'une centaine de mille canadiens, eux qui ont refusé, l'année dernière, d'organiser une défense légitime! Il est vrai qu'ils s'attribuent le mouvement volontaire qui a donné un démenti formel à leurs principes. Cependant, plusieurs électeurs du comté de Saint-Maurice — comté remarquable jusqu'ici par son attachement au parti libéral-conservateur, plusieurs de ces hommes, dis-je, très-proches et très-honorables d'ailleurs, à qui on ne peut reprocher que d'avoir écouté avec trop de bonne foi des hommes vendus aux mauvais principes, sont aujourd'hui au nombre des prétendus réformistes. Mais il faut espérer que ces électeurs dignes d'une meilleure cause, daigneront examiner les faits; s'ils le font avec impartialité, leur retour au bon parti ne se fera pas longtemps attendre.

J'ai moi-même assisté à une assemblée publique où on avait invité un noble champion des rouges, afin de prouver à M. Desaulniers qu'il faisait fausse route. Mais beaucoup d'électeurs ont découvert la vérité, ont compris que ce jeune avocat avait complètement échoué, malgré les phrases ronflantes et les raisonnements sophistiques dont il s'est servi. Ce jeune homme a certainement fait preuve d'habileté; car il s'est attaché à éveiller les préjugés populaires, sans s'inquiéter des intérêts du pays. Il s'est beaucoup appuyé, par exemple, sur le bill de milice; s'il n'eût dit que ce qu'il avait entendu répéter bien des fois et que personne ne conteste, c'est-à-dire que les dépenses qu'il aurait occasionnées ce bill auraient été trop grandes, passe encore; mais il a parlé contre ses propres convictions, que dis-je? il a montré la plus insignifiante mauvaise foi; il a osé avancer — et cela en présence d'une assemblée respectable — que le bill de milice portait une taxe directe d'un écu par tête. Dira-t-il que son intention n'était pas d'en imposer au peuple, ou qu'il était convaincu de ce qu'il disait? Impossible, la chose est trop évidente. Peut-on pousser plus loin l'effronterie. Ces hommes mettent en pratique pour un autre but ce fameux principe du plus impie des philosophes: Mentons, mes amis, mentons, calomniez, il en restera toujours quelque chose. M. Desaulniers renversa sans peine cet échafaudage appuyé sur le mensonge, et força fut au jeune homme de s'éloigner en silence, laissant tous les hommes de bonne foi convaincus que le parti libéral-conservateur était le meilleur, et ses adversaires accablés sous la logique des faits.

Électeurs du comté de Saint-Maurice — comté qui m'a vu naître et auquel j'ai encore l'honneur d'appartenir — ne pensez pas que ce soit l'esprit de parti qui me pousse à vous adresser la parole: mon parti, soyez-en certains, c'est le bien-être de la population, la prospérité et la grandeur future de notre bon Canada. Si je préfère le parti libéral-conservateur; si j'ai horreur du parti rouge, cela vient de ce que les principes du premier sont tout à fait avantageux au pays, tandis que ceux de l'autre le plongeraient dans un abîme de maux.

Quand je parle des mauvais principes des rouges, je n'entends pas dire que tous ceux qui ont appuyé le ministère Macdonald-Scott ont de mauvais principes. Bien loin de là; car je sais que dans le comté de Saint-Maurice, beaucoup d'hommes recommandables sous tous les rapports se sont ralliés, l'année dernière, à ce parti en voyant les belles promesses que renfermait chaque ligne du programme de ce ministère à jamais célèbre. Je sais aussi que la plupart de ceux qui ont agi de bonne foi ont été bienôt désabusés et sont revenus prendre place parmi ceux qui comptent dans leurs rangs les hommes qui ont fait et font encore la gloire du pays.

Je demandais aux électeurs du comté de Saint-Maurice qui ne sont point encore convaincus de l'impuissance et du mauvais vouloir des chefs du parti rouge-réformateur, de vouloir bien relire son programme, et considérer ses promesses et sa conduite. D'abord, quel compte s'il tenait du principe de la double majorité? Ou sont ses économies réelles qui devaient faire disparaître le déficit? La dépense ruineuse du Grand Tronc qui était le cheval de bataille du parti, a-t-elle bien inquiété les nouveaux parvenus? N'est-ce pas ces mêmes hommes qui voulaient à tout prix le chemin de fer intercolonial qui aurait été dix fois plus à charge à la province que le Grand Tronc? Ces hommes si dévoués au pays, au bien-être du peuple, ont-ils mis en pratique leur belle théorie en ce qui touche le peuple de très-près, le Crédit-Foncier? Ils auraient bien chargé le pays d'une dette d'un à deux millions de louis pour le chemin de fer intercolonial, mais pour le peuple, pour la classe la plus respectable que les mauvaises années mettent à la gêne, ces ministres si compatissants aux bustings ne veulent pas même accorder une garantie. L'émigration qui était l'objet de toutes leur sollicitude lorsqu'ils n'étaient que simples députés, a perdu son importance dès qu'ils ont été au pouvoir. L'exécution des infortunés Aylwards; les destitutions de bons et fidèles serviteurs du pays sous de vains prétextes; le renvoi de plusieurs employés que l'on disait être trop nombreux et que l'on a remplacés par des partisans du nouveau ministère — rien de plus certain, puisqu'un ministre a été forcé de l'avouer en pleine chambre d'assemblée, — enfin je ne finirais pas si je voulais énumérer tout ce que ces ministres ont fait de répréhensible et de domageable au pays; eux qui blâmaient sévèrement jusqu'aux fautes de fragilité humaine, dans ceux qui les ont précédés.

Avant de terminer, je dois dire un mot des deux candidats qui briguent aujourd'hui les suffrages des électeurs du comté de Saint-Maurice. Je crois être assez bien informé à l'égard de ces deux hommes, que je connais personnellement, pour vous donner ce qui va suivre comme certain.

Sans parler de la politique de M. Lajoie, qui devrait faire rejeter ce monsieur sans hésitation, je m'arrêterai à un point secondaire; celui des qualités et des connaissances requises pour bien remplir le mandat de député. Quant aux qualités, M. Lajoie est digne de louange; c'est un homme probe, affable, et comme il faut, ses devoirs. Mais M. Lajoie est en défaut du côté des connaissances nécessaires; il est peu instruit et même incapable, me dit-on, de parler en public d'une manière satisfaisante; or la chose est indispensable; non pas que je veuille dire que tout député doit nécessairement parler pour tout le temps, comme plusieurs le font; j'entends ici que tous doivent être en état de parler lorsque le besoin en est, afin de pouvoir soutenir leurs opinions et même de les faire prévaloir, si elles sont plus conformes aux intérêts du peuple et du pays. On se repose trop sur certains députés qui ont un talent de paroles souvent inutile, mais qui n'en amènent pas moins les autres à leur sentiment; cela vient que les intérêts des villes ordinairement et de quelques comtés sont très-bien protégés, au lieu que d'autres comtés sont presque abandonnés, et ne jouissent que des avantages généraux.

M. Desaulniers a aussi toutes les qualités désirables pour bien remplir le mandat de député; de plus, il est très-instruit, parle facilement et correctement, en un mot, c'est un homme assez redoutable. M. Desaulniers a aussi l'avantage d'être au courant des usages parlementaires; ce qui lui donne la facilité de travailler immédiatement au bien de son comté, au bien du pays, et c'est certainement ce qu'il a fait depuis plusieurs années.

Électeurs du comté de Saint-Maurice, permettez-moi, en finissant, de vous donner un conseil, le voici: c'est de ne pas considérer que ce que je vous ai raconté bien des fois et le bien du pays et non l'affection personnelle, dans le choix que vous allez faire prochainement.

JEAN BAPTISTE.

DORCHESTER.

M. le rédacteur,
Je vous faisais part, l'autre jour, des nouvelles électorales du comté de Dorchester. Je

vous apprenais que M. Henri-Thomas Taschereau, par lui-même ou ses agents, avait organisé des bandes de forts à bras pour emporter la nomination de haute main ou pour empêcher M. Langevin et ses partisans de se faire entendre et respecter. Mais, grâce à l'énergie déployée en cette occasion par M. Langevin et ses amis, M. Taschereau et son intime, M. John O'Farrell, ont vu qu'il valait mieux respecter la loi et la liberté des électeurs, et la nomination s'est passée paisiblement.

Mais il ne devait pas en être ainsi longtemps. M. Taschereau avait pour le seconder, MM. John O'Farrell, Auguste Bernier, Pierre Légaré, Marc-Aurèle Plamondon, Téléphore Fournier, Louis Jacques Pitau, Murray, Pouliot (de Rimouski) et autres avocats plus ou moins pratiquants, et tous bien déterminés à faire perdre l'élection de M. Langevin qui a le malheur de donner gratuitement à ses électeurs ses avis et conseils légaux, ce qui prive ces chers électeurs d'un moins trois cents louis d'honoraires par année. On conçoit quelle énergie et quel zèle ces messieurs désintéressés ont mis dans la lutte. Il fallait les voir parcourir le comté en tous sens, arriver aux portes des églises pour y éclairer les habitants sur leurs intérêts; c'était un spectacle vraiment attendrissant.

Les électeurs avaient beau dire que si M. O'Farrell était un si bon apôtre, il n'aurait pas été expulsé de l'Assemblée législative par la voix unanime des députés du peuple; ils avaient beau se rappeler que M. Marc-Aurèle Plamondon avait perdu ses trois élections; que M. Téléphore Fournier n'en avait pas perdu moins de six et avait reçu en conséquence le surnom de candidat perpétuel; ils avaient beau s'étonner de voir le fier futur seigneur de Lotbinière, M. Henri G. Joly, M. P. P., se faire le compère et le compagnon de M. John O'Farrell, et se rendre avec lui au Township de Standon pour y prêter du haut d'une souche; ils avaient beau trouver étrange la conduite de M. Louis-Jacques Pitau qui n'ayant aucun intérêt dans Dorchester venait y travailler activement contre M. Langevin par l'intercession duquel, jointe à celle de M. Simard, il avait obtenu depuis deux ans un emploi qui lui avait donné le pain de sa famille; ils avaient beau enfin s'étonner de voir arriver des avocats de la force de MM. Auguste Bernier, Pierre Légaré, Murray, Pouliot et compagnie; M. Henri-Thomas Taschereau et ses amis n'en travaillaient que plus fort à convaincre les électeurs qu'en mettant de côté l'ancien député du comté et en éliminant M. Taschereau, l'âge d'or allait renaitre, le comté et le pays seraient heureux et prospères.

Les arguments raisonnables ne suffisant pas, on eut alors recours à la calomnie et aux plus mauvaises passions. La boisson fut répandue à flots, des menaces furent faites à ceux qui devaient à l'honorable seigneur Jean-Thomas Taschereau, par son fils, M. Henri-Thomas Taschereau et ses amis, l'intimidation sous toutes ses formes fut employée, et finalement on se mit à schéher les consciences au moyen d'une énorme somme d'argent. De la même manière que les amis de M. Henri-Thomas Taschereau avaient payé un grand nombre de voitures pour se rendre à la nomination, de la même manière ils achetèrent toutes les voix qui pouvaient être obtenues par l'argent, depuis une piastre jusqu'à cent piastres et au delà. Ils ne réussirent pas dans tous les cas, tant s'en faut; ils ne réussirent cependant que trop auprès de gens pauvres et souvent manquant de sémence. Les exceptions sont néanmoins nombreuses, et quelques-unes méritent d'être citées. A un pauvre homme du nom de Rouleau, de Saint-Claire, qui avait à peine de quoi nourrir sa famille, un ami de M. Taschereau offrit une vache; mais lui fut répondu par l'honorable Rouleau: « Je ne vends pas ma conscience; je vote pour M. Langevin. » A un autre, il fut offert un emplacement; mais lui repoussa la tentation en lui disant: « J'aime mieux être pauvre, et soutenir l'homme qui n'essie pas de nous acheter. » Les exemples de ce genre sont trop nombreux pour tous les citer. J'ajouterais néanmoins qu'un pauvre cultivateur qui n'avait encore pu semer que quatre minots de grains, faute d'en avoir davantage, reçut d'un ami de M. Taschereau, l'offre du grain de sémence dont il avait besoin, à condition d'appuyer M. Tas-

chereau; mais le pauvre et honnête habitant lui répondit dans son langage pittoresque: « Je ne vends pas ma voix; mon opinion est pour M. Langevin; le bon Dieu me donnera du grain de sémence. »

C'est ainsi que l'on arriva aux jours de la votation. Mais la veille, une longue bande de fiers à bras venant de *Saint-Sylvestre*, par l'entremise de celui ou de ceux que l'on peut bien imaginer, traversait le Comté pour se rendre à Frampton pour y assurer la liberté des élections! D'un autre côté, des bandes semblables, venues de Québec, ou d'ailleurs, arrivaient dans Saint-Isidore, Saint-Anselme, Sainte-Claire et jusque dans notre paroisse si paisible de Sainte-Hénédine, pour convaincre de voter en plus les électeurs de la nécessité de voter pour M. Henri-Thomas Taschereau. En apprenant ces menées, les amis de M. Langevin dans le Comté de Lévis accouraient à son secours et essayaient par leur nombre et leur organisation soudaine de faire contre-poids aux bandes d'assommoirs de M. Taschereau.

Aussi le premier jour de la votation se passa-t-il comparativement en paix, quoiqu'à Frampton et à Saint-Isidore la votation y fût gênée et entravée par les fiers à bras de M. Taschereau. Le fait est qu'à Sainte-Claire les *bullies* de M. Taschereau se retirèrent sous le même toit que lui et étant ainsi sous sa main, il fut plus aisé pour l'officier-rapporteur de cette paroisse d'obtenir de M. Taschereau qu'il ne permit pas à ces étrangers de s'approcher du poll. Mais il ne devait pas en être ainsi longtemps. M. Taschereau, qui s'était tenu avec M. Langevin le premier jour de la votation au poll de Sainte-Claire, et qui devait s'y retrouver le lendemain matin, partit dans la soirée et se rendit à Saint-Anselme. Là fut tenu un conciliabule; on s'assura que M. Langevin, malgré tout ce que l'on avait fait contre lui, avait 71 voix de majorité et était sûr de sa réélection. Le mot de résignation fut prononcé, mais on avait un autre moyen sous la main, on voulait l'employer le lendemain, et en conséquence la résignation n'eut pas lieu.

Le lendemain matin, M. Langevin apprenant par voie indirecte le départ de M. Taschereau, et ayant à protéger le poll de Sainte-Hénédine, que les bons habitants de Sainte-Marguerite attendaient venus défendre dans la nuit du premier au second jour de la votation contre les *bullies* de M. Henri-Thomas Taschereau, son vint ici, et y resta toute la journée. Pendant ce temps, qu'arrivait-il?

Les assommoirs de M. Henri-Thomas Taschereau se ruèrent des neuf heures du matin sur le poll de Sainte-Claire, et essayaient d'en déloger les électeurs. Ceux-ci, quoique sans armes et pris à l'improviste, repoussèrent les assaillants et par deux fois les chassèrent au loin; mais les fiers à bras revinrent à la charge armés de toutes pièces, bâtons, gascottes, couteaux, casse-têtes, etc., et après une lutte acharnée dans laquelle trente honnêtes cultivateurs de Sainte-Claire ont été plus ou moins grièvement blessés, les bandits sont restés maîtres du champ de bataille, de la maison du poll qui ils ont sacqué, et des abords de la place de l'église. Le poll ne put ainsi se rouvrir, et le but était atteint; M. Langevin fut privé d'y faire enregistrer une nouvelle majorité en sa faveur, et les habitants de Sainte-Claire venaient d'être châtiés pour avoir osé exercer leur droit de citoyenneté à l'encontre de M. Henri-Thomas Taschereau.

A Saint-Isidore, dans le même moment, les assommoirs, après une lutte vigoureuse de la part des partisans de M. Langevin, prenaient possession de toutes les abords du poll, en chassant tous ceux qui n'étaient pas favorables à M. Taschereau, et forçaient l'officier-rapporteur à enregistrer un grand nombre de fausses voix en faveur de M. Taschereau. Là aussi il y a eu de nombreux blessés, et dans les deux paroisses on craint pour la vie de deux des pauvres blessés.

Ainsi, dans les deux endroits, le sang des électeurs du Comté de Dorchester a coulé, et il a coulé par les mains des assommoirs de M. Henri-Thomas Taschereau. Le comté ne l'oubliera pas, et jamais celui en faveur de qui ce sang a coulé ne sera notre député; que M. Taschereau se le tienne bien pour dit. Les électeurs et un grand nombre de ceux en particulier qui ont voté pour lui sont dégoûtés d'une pareille conduite; l'exaspération est telle que,

vous embrasser avec une vive tendresse.
» PAUL GERVAIS.

VI.

La vie menée à la ferme des Aubiers était comme on vient de le voir une vie pleine de charmes, de distractions, de plaisirs, mêlée déjà toutefois de sentiments secrets qui, éclaircis tôt ou tard, devaient causer, selon leur nature, ou un bonheur suprême, ou des chagrins poignants.

D'ordinaire, Gustave arrivait à la ferme vers dix heures du matin, souvent en compagnie de Thérèse, car celle-ci allait attendre son grand ami à une certaine distance, pour qu'en marchant il pût rire et plaisanter avec elle. La petite prétendait qu'une fois enfoncée dans ses leçons avec des savants comme Louise et Paul, Gustave dédaignait de lui adresser la parole. Ce reproche était des plus injustes, pourtant. Mainte tentative avait été faite pour amener l'étourdie à partager les études dont son frère et sa sœur profitaient avec tant de zèle. On avait successivement admis dans la chambre de travail le chat, le canari, et même la couvée soignée par Thérèse, espérant de la sorte y retenir leur jeune maîtresse. Efforts inutiles! peine superflue! L'attention de la jeune fille se concentrait sur ses chers favoris, et impossible de lui faire comprendre après cela que l'orthographe comportait telle ou telle règle ou que l'anglais se prononçait de telle ou telle façon.

Les trois ou quatre heures après l'arrivée de Gustave se passaient donc d'une manière utile pour Louise et Paul seuls.

si la votation devait recommencer demain, M. Henri-Thomas Taschereau n'aurait pas vingt-cinq votes en sa faveur.

Grâce à Dieu néanmoins, la corruption, la boisson, l'intimidation et la violence n'ont pu triompher. M. Langevin qui possédait la confiance de l'immense majorité de ses électeurs a remporté la victoire, quoiqu'il ait été privé le second jour de deux de ses meilleurs polls qui lui auraient donné à eux deux une nouvelle majorité de 125 à 130 voix.

Si vous aviez pu voir l'enthousiasme des électeurs de Sainte-Hénédine quand, à minuit, M. Langevin leur a annoncé sur la place publique le résultat du vote, vous auriez compris combien est populaire le député de Dorchester. Les vivats répétés se faisaient entendre partout, et emportaient avec les courriers l'heureuse nouvelle du triomphe du bon droit, de l'honnêteté et des saines doctrines sur la corruption, l'achat des consciences et la force brutale.

Aujourd'hui a eu lieu la proclamation de M. Langevin comme député du comté de Dorchester. Aussitôt après, M. Langevin s'est adressé aux électeurs, et les a remerciés en termes chaleureux, regrettant le sang versé par les hommes de M. Taschereau, et demandant à l'immense foule présente si, après ce qui était arrivé, un seul d'entre eux voudrait voter ou laisser voter un de ses enfants ou de ses petits enfants pour l'homme au nom duquel leur sang avait coulé. La foule a répondu par un immense cri de: « Non, non, jamais! » En ce moment, des centaines de drapeaux ont été déployés, et quand M. Langevin a eu fini sa chaleureuse improvisation, il a été accueilli par des hurrahs répétés et des cris de joie qui indiquaient combien le comté de Dorchester était fier de son représentant et combien il était heureux d'avoir échappé aux mains de M. Henri-Thomas Taschereau et de ses assommoirs.

M. Langevin a alors invité les mille électeurs présents à prendre part à un dîner préparé par ses ordres, et pendant plus d'une heure et demie les tables abondamment servies ont été entourées par la foule joyeuse et contente. Après quoi chacun s'est préparé au départ, et un cortège immense de plus de quatre cents voitures avec drapeaux et étendards déployés s'est mis en marche et a reconduit le député du comté jusqu'à Saint-Henri. Au delà de cent voitures se sont même rendues jusqu'à la Pointe Lévis. Partout sur la route, dans Sainte-Claire, Sainte-Hénédine, Saint-Anselme, même dans Saint-Henri et dans Lévis, qui sont dans un comté voisin, les maisons étaient pavées, les habitants accouraient en foule saluer le nouvel élu et ses amis, et témoignaient leur joie par leurs vivats et des feux de joie.

Le comté de Dorchester se rappellera longtemps cette élection. Il a échappé à un grand danger, il a vu verser le sang de ses enfants par les assommoirs de M. Henri-Thomas Taschereau, mais il a triomphé avec son ancien député, et il n'oubliera jamais qu'il ne peut rien y avoir de commun entre lui et ce jeune homme de vingt-un ans qui, pour s'imposer à ce beau comté, n'a pas hésité à employer par lui-même ou par ses amis des moyens aussi illégaux et aussi violents que ceux qui ont été mis en œuvre dans cette élection.

UN ÉLECTEUR.

PORTNEUF.

M. le Rédacteur.

Un lecteur du *Courier du Canada* a publié sur le *Courier du Canada* une belle correspondance qui fait bien connaître le mérite de M. Brousseau comme représentant, et les titres qu'il possède à la reconnaissance de ses électeurs. En écrivait ces quelques lignes, je n'ai donc pas l'intention d'en dire davantage en faveur de M. Brousseau, mais seulement de faire connaître un peu le candidat qui ose essayer de le supplanter et de faire voir qu'il ne mérite pas le mandat qu'il voudrait obtenir.

Il est facile de prouver que M. Childs, quoiqu'il soit un citoyen très-respectable, n'a pas ces qualités nécessaires à un bon représentant du peuple. Il lui manque certainement la capacité requise et cette grande connaissance des affaires si propre à bien diriger les représentants dans leurs votes. Ensuite, il est toujours bon, je crois, et dans les circonstances actuelles, il est indispensable que les électeurs connaissent bien les principes de

Feuilleton du Journal de Québec

DU 16 JUIN 1863.

Chateau du Bec-Vauquelin

(Suite.)

» M. Lapierre se glissa à côté du fils de son associé et s'installa précisément en face de nous. Il resta alors immobile, les bras croisés sur la poitrine, et dardant sur nos personnes des regards scrutateurs. Louise surtout attirait son attention, car il suivait ses moindres gestes avec une admiration visible; de loin en loin un sourire passait sur ses sombres traits. Je l'observai aussi à la dérobée, analysant tout son extérieur, qui ne manquait pas d'un certain prestige dans son genre.

» Evidemment, la petite vérole a donné cet air vieilli à M. Lapierre. Il peut avoir de 38 à 40 ans, et je ne dois pas être surpris, par conséquent, qu'il soit encore sensible aux charmes des femmes. Son admiration pour Louise était d'ailleurs fort naturelle et partagée ce soir-là par tous ceux qui la voyaient.

» Oui, elle avait un aspect gracieux et charmant, et offrait l'image exacte d'un séraphin, glissant sur une terre indigne de

le porter!... Son air modeste, ses yeux timidement baissés aidèrent peut-être à la ressemblance...

» Dans un moment où nous changions de dames pour le quadrille, Thérèse me dit à l'oreille: — Petit frère, comment trouves-tu le *Lucifer* planté à mes côtés depuis tantôt? J'en ai peur, je l'assure... Tiens, le voilà qui demande quelque chose à Louise!... J'espère bien qu'elle ne va pas danser avec lui; ce serait le diable et l'ange sautant ensemble!...

» Thérèse ne put en dire davantage, mais sa supposition se trouva être juste. Louise, quand je la rejoignis, m'apprit d'un ton malheureux que M. Lapierre l'avait invitée pour la danse suivante sans qu'elle eût osé refuser.

» Je fus contrarié de cet incident pour Louise, mais qu'y faire? Nous n'étions pas dans un bal d'apparat où l'on peut saisir le premier prétexte et refuser un danseur. M. Lapierre, malgré sa misanthropie, me parut en outre en état de se tirer d'affaire aussi bien que les paysans et les laborieux de notre troupe.

» Je ne me trompais pas. Lorsque la seconde danse fut finie, il ramena Louise à la place où Gustave et moi nous l'attendions. Ce fut pour recevoir de notre part des compliments sincères sur ses talents chorégraphiques. Certes, je suis loin d'en posséder de pareils! Je le soupçonne aussi: cet homme étrange avait voulu rester supérieur à ses ouvriers même en fait de danse. Une chose est certaine: la plupart d'entre eux, en voyant leur chef se préparer au quadrille, s'échelonnèrent de

chaque côté de la place et dès les premiers pas ses prouesses furent couvertes d'applaudissements.

» Ce fut bien mieux, toutefois, quand Gustave, succédant à M. Lapierre, commença la troisième contredanse, ayant Louise pour danseuse.

» Alors on entendit, non plus des applaudissements, mais des trépignements d'enthousiasme. Chez ces braves gens l'affection pour le fils de leur maître, et vraiment Gustave la méritait par sa bonne mine et sa mâle tournure! Partout s'échangeaient des propos naïfs comme ceux-ci: *Est-il beau comme ça notre M. Gustave! C'est lui qu'est un bel homme, hein?... et ses jolies moustaches!... et son air joyeux!... On le mangerait, tout il semble content!... Mais aussi, dame! il danse avec un beau brin de fille, et une bonne pâte de fille; on voit ça à ses yeux si doux!...*

» Je ne pouvais que partager l'opinion générale des spectateurs: jamais il n'y eut plus charmant couple!

» Comme tout plaisir doit avoir une fin, vers neuf heures du soir, il fallut songer à se remettre en route. Il faisait un superbe clair de lune. Je réunis ma troupe et la disposai en bon ordre, voulant que le retour s'effectuât avec décence comme l'arrivée. Je fus aidé dans cette besogne par les têtes raisonnables, les pères, les mères, les oncles, les tantes.

» Cette fois, je confiai le soin de mes deux sœurs à Gustave et à M. Lapierre, lequel avait manifesté l'intention de nous reconduire chez nous pour servir ensuite

de conducteur au fils de son associé.

» Le trajet parut cent fois plus long maintenant qu'on avait les jambes fatiguées. J'entendais surtout la voix lamentable de Thérèse, quand par hasard j'approchais de la tête de colonne où elle marchait, traînée pour ne pas dire portée par Gustave.

» Quant à Louise, toujours calme et digne, elle causait tranquillement avec M. Lapierre qui, de son côté, semblait avoir oublié son humeur sombre et s'occupait exclusivement de l'année de mes sœurs. Il était minuit lorsque nous atteignîmes la ferme. Nous n'étions plus alors qu'une vingtaine de personnes, ayant laissé en route, de droite et de gauche, les habitants des diverses maisons et chaumières. Gustave et son compagnon montèrent prestement à cheval, non toutefois sans que M. Lapierre m'eût demandé en confiance la permission de revenir nous revoir. Je ne pouvais, me semble-t-il, refuser cette grâce à un homme jouissant de l'estime de M. de Larchant.

» 22 septembre.

» Je ne puis tarder davantage à vous envoyer cette copie de mon journal, mon cher père, puisque vous dites que cela pourra vous servir de distraction.

» Écrivez-moi bientôt, et faites-moi voir si j'ai bien ou mal fait, selon vous, dans telle ou telle circonstance. Je recevrai toujours avec le plus grand respect et la plus entière soumission les reproches que vous croirez devoir m'adresser.

» Mes sœurs se joignent à moi pour

(1) Voir le numéro du 13 juin.

ceux qui réclament leurs suffrages; et M. Chids paraît vouloir cacher les siens.

Le *Canadien* dit que M. Chids se présente comme candidat indépendant. Candidat indépendant! Avez-vous bien compris ce que cela veut dire? En face du ministère Macdonald-Dorion, ou mieux Brown-Dorion ne pas être capable de dire si l'on sera ministériel, ou si l'on fera partie de l'opposition! Voilà quelque chose qui ne militera certainement pas pour M. Chids! Quoi! Monsieur, vous avez des principes et vous n'êtes pas capable de dire de quelle couleur ils sont? Vous n'êtes pas capable de dire si les principes de M. Cauchon, Cartier, Desseaux, Desaulniers, etc. valent mieux que ceux de M. Dorion, Thibault et Brown? Ne pourriez-vous pas dire par hasard si vous préférez Proudhon à Montalembert, ou Montalembert à Proudhon? Ah! le comté de Portneuf veut un homme qui puisse se décider plus franchement que vous; il veut un homme qui lui dise: je ferai tout mon possible pour écarter le ministère actuel.

Cet homme, il le trouve dans M. Brousseau, et, croyez-moi, il ne fera pas la sottise de le mettre à la porte pour le remplacer par un autre dont les principes ne sont pas connus. Mais, non, M. Chids, vos principes sont connus et vous comment nous les connaissons; c'est par un raisonnement bien simple: vous êtes un homme de principes, donc ils sont connus; donc ils ne sont pas conformes aux principes de la grande majorité des électeurs du comté. Ce raisonnement est très-légitime: nommez-moi un homme qui ait caché ses bons principes; nommez-moi un seul candidat qui ait refusé de dire ses opinions politiques lorsqu'elles s'accordaient avec celles de ses électeurs.

Ah! M. Chids est une fine mouche! Il sait bien que le comté de Portneuf n'est pas rouge; il sait bien qu'il ne veut pas de représentants rouges; qu'il en est rassasié, et il essaie de tromper sa bonne foi en faisant dire à d'autres qu'il n'a pas d'autre moyen de s'introduire en Chambre par la porte de notre comté. Mais ses ruses sont déjà déjouées et je puis vous assurer que, s'il persiste dans sa candidature, il n'aura guère plus que les 0.99 des suffrages.

Si je me suis trompé en faisant passer M. Chids pour un homme à principes suspects, malgré toutes les apparences, je serai heureux de rétracter mes paroles, mais je n'en persisterai pas moins à dire: « M. Brousseau mérite encore la préférence, pour les raisons données par le correspondant du *Courrier du Canada*, parce qu'il a rendu de grands services à beaucoup de paroisses du comté, parce qu'enfin nous sommes certains de lui. »

UN QUI A LE DROIT DE PARLER.
Grondines, 6 juin, 1863.

CANADA.

QUÉBEC, 16 JUIN 1863.

Il n'y a plus ni de bleus ni de rouges, a dit un écrivain qui juge les hommes sur certains documents officiels et certaines protestations de circonstance et qui n'a jamais vu les partis à l'œuvre dans toutes les choses de la vie sociale et politique! Et nous, qui les connaissons mieux, qui avons essayé de bonne foi de faire disparaître les aspérités du passé et de ramener l'antique et sainte union au milieu de la grande famille canadienne, nous disons, après seize ans d'expérience, il y a des rouges, et ces rouges ressemblent par leurs instincts, leurs idées et leur but, aux rouges de la France et de l'Italie. Partout où ils le peuvent, ils s'attaquent, comme eux, aux lois sociales et aux lois civiles, et partent, comme eux, ils arrivent par le sang et la violence, quand ils n'ont pas pour eux les concours des populations. Dorchester saigne encore, et son sol est tout détrempé du sang de ses enfants. On nous dit même qu'un jeune homme, sortant d'une défaite électorale, allait, le soir même, dans le comité d'organisation d'un autre candidat, faire un discours violent où il attaquait le clergé et le menaçait de l'image sanglante de 93. L'*Avenir* renait avec ses pages hideuses, et la sagesse nous commande de veiller avec précaution au salut de la société.

C'est donc aux candidats des apostats et des méthodistes étrangers, et aux révolutionnaires septembriseurs que l'écrivain respectable dont nous venons de parler, voudrait confier le salut de la religion, de la nationalité et de la société! Non, ce n'est pas sa pensée; mais c'est le terme où il nous pousse en voulant effacer les couleurs qui sont, après tout, les figures des choses, et en jetant le découragement au milieu des phalanges qui combattent pour le triomphe des saines doctrines et le symbole dans lequel se résume la société religieuse, nationale, civile et politique.

Le méthodisme qui livre des assauts continus à nos populations des faubourgs et s'est mêlé activement de l'élection de Montmorency, et l'américanisme qui rôdait autour des polls, à Montréal, cherchant des votes pour M. Holton, ne sauraient être les protecteurs de la religion et de la nationalité « jusqu'à la mort! »

Le gouvernement a fait ses élections les premières pour produire un grand effet moral sur les élections qui doivent suivre; mais, jusqu'ici, il n'a gagné, dans le Haut et le Bas-Canada que ses élections, en ayant gagné une à Québec et perdu une à Montréal.

COMTE D'ESSEX.

L'appel nominal a eu lieu, samedi, à Essex. Les deux candidats en présence furent M. O'Connor et M. Rankin. La levée des mains a été favorable à M. O'Connor.

Nos occupations nous ont empêché jusqu'ici de parler comme nous l'eussions désiré de cette élection.

M. Rankin n'est pas changé; il a abandonné son parti et ses convictions par haine pour les personnes; il s'est fait le champion d'un parti qui le déteste et avec lequel il n'a rien de commun, et l'avant-garde d'un gouvernement qui, dans ses quelques mois d'existence, a couvert le pays d'opprobres et d'impôts.

M. O'Connor, au contraire, s'est rangé, dès le début, dans la phalange des hommes respectables, dans les rangs du parti qui jusqu'ici s'est montré capable de gouverner le pays et de lui conserver à l'étranger son honneur et sa dignité.

Nous ne connaissons M. O'Connor, l'année dernière, que par ses amis; nous le connaissons aujourd'hui par lui-même, par ses votes et par le beau discours qu'il prononça en chambre lors du vote de non-confiance. Les serviteurs fidèles et capables, les hommes francs et loyaux, ceux qui tiennent à leur drapeau et qui le clouent au mât à l'heure du péril, sont si rares, qu'on ne doit rien épargner pour les conserver et les tenir sur le premier plan, comme un exemple aux autres.

Nous avons dit que M. Rankin s'est fait le champion de M. J. S. Macdonald. Voyez, en peu de mots, ce qu'a fait ce gouverneur; et dites s'il est possible de voter pour son candidat, M. Rankin.

Écoutez le financier de M. Macdonald :

Par année.
Pour le droit de manufacture du tabac... \$100.00
Pour permission de faire usage de presses à tabac, par presse... 20.00
Permission de faire usage de machines à couper le tabac, chaque machine... 20.00
Permission de faire usage de moulins à tabac en poudre, chaque moulin... 15.00
Pour droit de vendre du tabac en gros... 20.00
Pour droit de vendre du tabac en détail... 5.00
Sur chaque livre de tabac haché, en torquettes ou pressé, etc., manufacturé dans le pays... 10
Sur chaque livre de tabac moulu... 10
Sur chaque livre de tabac moulu haché et uniquement composé de tiges... 5
Sur toute autre description de tabac, par livre... 10

Ajoutez à ces taxes toutes celles que les manufacturiers paient comme taxes municipales qui sont si lourdes dans les villes où se trouvent les manufactures. Les municipalités taxent aussi pour le droit de manufacture, pour l'usage de l'eau et l'emploi des machines.

De sorte donc qu'avant de pouvoir fumer une livre de tabac, il faudra : 1° payer le droit de la produire; 2° celui de faire usage des machines qui la produisent; 3° celui de l'eau nécessaire aux machines qui la produisent; 4° celui de la vendre en gros; 5° celui de la vendre en détail; 6° une taxe spécifique de douze sous; et 7° une taxe sur la valeur du tabac. Ainsi, jugez ce que coûtera cette livre de tabac et si l'on sera possible au pauvre de fumer.

Puisqu'il faut un revenu, personne n'aurait objecté à une taxe raisonnable sur le tabac. Une taxe aussi onéreuse que celle-ci est d'abord odieuse puisqu'elle prive le peuple d'une de ses rares jouissances; ensuite elle est odieuse, sans but, puisqu'en empêchant la consommation du tabac, elle ne donne pas le revenu pour lequel elle est imposée.

Mais il est un autre article bien intéressant pour les habitants du pays que le tabac, nous voulons parler du cuir. Le cuir est d'une nécessité absolue pour le pauvre comme pour le riche. Le gouvernement s'est donc dit: le peuple ne peut pas aller sans souliers; eh! bien, taxons les souliers, et taxons-les jusqu'à arracher au pauvre son dernier sou.

Pour le droit de tanner le cuir, par année... \$50.00
Pour l'usage de chacune des fosses, par année... 1.00
Pour le droit de vendre le cuir en gros, par année... 26.00
Pour le droit de vendre le cuir en détail, par année... 5.00
Sur chaque livre de cuir de veau... 00.06
Sur chaque livre de cuir d'œuf... 00.05
Sur chaque livre de cuir à semelle, cuir fenda et cuir à harnais... 00.4
Sur chaque livre de cuir de toute autre espèce... 00.05
Maintenant, sur chaque livre de cuir importé, en sus des droits actuels... 00.03
Il suit de toutes ces taxes que chaque paire de bottes d'une pesanture ordinaire paiera une taxe d'environ trente-six sous. Est-il donc étonnant que ce tarif ait causé tant d'indignation dans le pays et qu'il ait fait désirer ardemment la chute du gouvernement qui voulait nous l'imposer, de ce même gouvernement qui en appelle aujourd'hui à nos suffrages?

LE COMTE DE MONTMORENCY.

Le parti rouge s'était rué sur le comté de Montmorency avec la ferme détermination de l'emporter par le quadruple engin de la violence, de la corruption, de la calomnie et des promesses; et avec tous ces moyens d'action il était bien sûr de son fait. Mais ses efforts périodiquement renouvelés depuis dix-neuf ans ont encore été vains cette fois comme ils le seront toujours.

La violence! des bandes armées, semblables à celles qui avaient envahi le comté de Dorchester pour le compte de M. Henri Taschereau et qui y avaient, en y versant le sang des paisibles résidents, jeté la consternation et l'épouvante; des bandes armées se précipitèrent comme des bêtes féroces sur les paroisses de la côte de Beauport pour y gêner la votation. Elles évitèrent soigneusement l'île, parce qu'ici on était préparé à les recevoir comme on le fut en 1857.

M. Cauchon, pour protéger ses partisans, fut, à son grand regret, obligé d'avoir recours aux moyens de ses ennemis, et la conséquence fut la paix la plus parfaite dans le comté. Mais ce système immoral est ruineux, et milite contre le candidat pauvre, quelque soit sa popularité; il milite davantage contre le principe de l'élection qui rend absurde, et conséquemment contre le gouvernement parlementaire qui repose sur l'élection.

La corruption! Dans une paroisse du Nord on avait loué tous les chevaux réels ou supposés, et tout le monde s'y était fait charretier pour l'occasion. Dans une paroisse de l'île, même procédé. Dans une paroisse, les charretiers ne devaient être payés et payés libéralement que si le candidat rouge triomphait. On doit s'imaginer le degré d'activité des pauvres dupes.

Cependant, pour les encourager, on leur promettait une victoire certaine, et elles ont travaillé jusqu'au dernier moment.

M. W. Venner avait une proposition au moyen de laquelle il était sûr de gagner Laval tout entier. Il s'agissait, ni plus ni moins, d'acheter l'influence du curé de cette paroisse et les voix des électeurs. « Si, disait-il au curé, vos paroissiens votent pour M. Tourangeau, je remets à la paroisse l'hypothèque de £80 que j'ai sur l'église. »

L'on conçoit que cette proposition fut repoussée avec dédain.

M. le Notaire Larue remplit la même mission vis-à-vis du curé de Saint-Jean, et essaya d'acheter son influence en lui offrant, de la part du gouvernement, £100 par année, durant quatre ans, pour l'entente du quai, et la remise totale de la dette même du quai, £2000, au bout des quatre ans.

M. Larue, comme on le voit, jouait plus gros jeu que M. Venner. Il est vrai que le premier ne jouait pas avec son argent.

LA CALOMNIE. M. Tourangeau, après être allé demander à M. le curé de Saint-Roch un certificat de bonne conduite, certifiant qu'il se hâta de travestir à son profit; M. Tourangeau répandit par milliers, une circulaire où il disait que M. Cauchon avait voté contre les écoles séparées et pour l'incorporation des sociétés secrètes; qu'il s'était absenté pour ne pas voter contre le bill de divorce de M. McLean, parce que ce dernier l'avait payé pour qu'il s'absentât. Or, M. Cauchon fit lui-même une proposition contre ce même bill; enfin, que M. Cauchon travaille pour Outaouais parce qu'il a des townships tout auprès de cette ville.

Un autre homme, qui, jusqu'au moment où le gouvernement le corrompit avec ses fils en leur montrant de l'or, avait été, durant 18 ans, l'un des partisans fidèles de l'ancien représentant, répétait tout bas et sournoisement aux électeurs, que M. Cauchon tenait tout prêt dans sa poche un bill qu'il ferait certainement passer s'il était élu, et lequel devait faire sa fortune et celle de sa famille!

Combien d'autres calomnies imprimées ou parlées!

LES PROMESSES! Un quai fut promis au Nord, un autre à l'île. La circulaire, après avoir dit que M. Cauchon n'avait point obtenu de quai pour Saint-Laurent, ajoutait:

« M. Tourangeau a déjà obtenu cela pour Saint-Laurent. Quelle différence entre les deux hommes? »

Où, quelle différence!

La circulaire continue: « M. Cauchon a fait bâtir le quai de Saint-Jean par la paroisse, en disant que le gouvernement paierait, et aujourd'hui les habitants de Saint-Jean sont taxés pour ce quai! M. Tourangeau vient d'obtenir que le gouvernement décharge les habitants de cette dette et que le prix soit libre! »

Le candidat rouge obtint une voix à Saint-Pierre en lui promettant de faire construire un quai devant sa maison par le gouvernement!

Il montrait des dépêches télégraphiques de M. J. S. Macdonald et de M. Dorion, pour appuyer ses promesses.

M. Tourangeau termine sa circulaire par ces mots:

« Vive notre nationalité et notre religion! constamment trahies par M. Cauchon et qui seront défendues jusqu'à la mort par M. Tourangeau. »

Mais ce qui était de l'ombre sur ce brillant tableau, c'est que le candidat rouge fit sa campagne électorale escortée par deux ou trois apostats!

L'organe devient plus violent à mesure qu'il approche davantage de l'heure suprême, et nous craignons bien qu'il ne meure dans l'impénitence finale. La rage lui fait perdre la tête, et il proclame que M. Cauchon a subi une défaite dans le comté de Montmorency. Que dirait donc ce maniaque! si les rouges, ses amis d'autrefois et ses patrons d'aujourd'hui, avaient réellement remporté la victoire?

La victoire de M. Cauchon a été la même que dans les élections précédentes. Le comté de Montmorency, qui a coutume de donner aux élections, un peu chandement contestées, près de 1,500 voix, n'en a donné, cette fois, guère plus de 800. Or, la majorité de M. Cauchon, la dernière élection exceptée, avait coutume de varier de 330 à 350. Faites vos proportions, si vous savez la règle de trois, et vous verrez que M. Cauchon n'a rien perdu de sa popularité.

Dans Saint-Jean seul, M. Cauchon a perdu près de cinquante voix, parce que les propriétaires, par un motif que tout le monde comprend, avaient réduit démesurément la valeur de leurs propriétés. Ils le regrettaient aujourd'hui. A Saint-Laurent et à Saint-Pierre, la même erreur a été commise, et M. Cauchon a ainsi perdu plus de cent voix.

Si donc les listes avaient été ce qu'elles doivent être, M. Cauchon aurait une majorité proportionnellement beaucoup plus grande que sa majorité habituelle.

L'organe ment quand il dit: 1° que M. Cauchon avait ses gages la compagnie du capitaine Sauvatié; 2° que M. Sauvatié et les hommes placés sous sa surveillance pour la protection des électeurs se soient cachés ou aient même été dans l'île d'Orléans; 3° que M. Cauchon ait eu l'intention de s'emparer des polls, puisqu'il avait pour lui la grande majorité des voix; 4° que les hommes de M. Cauchon aient menacé les passants; 5° que ces hommes fussent les miliciens de M. Cauchon, et repussent de 6 à 9 piastres par jour; 6° que M. Cauchon ait acheté des voix, même avec des promesses; 7° qu'un marchand du comté ait promis des marchandises, etc., pour engager les électeurs à voter pour M. Cauchon; que Laval eût donné plus de 100 voix à M. Tourangeau, puisque les électeurs de cette paroisse ne pouvant voter, exprimèrent des résolutions publiées dans la *Morning Chronicle*, leur regret de ne pou-

voir exprimer par leurs votes leur confiance dans leur ancien représentant; 8° que le député-officier-rapporteur, M. Bertrand, avocat de cette ville, a été choisi par M. Cauchon, puisqu'il a été à l'insu de celui-ci que ne connaissait M. Bertrand ni de nom ni de figure.

Il ment, et il ment stupidement, quand il dit que Laval a été défranchisée par M. Bertrand, « sous le prétexte que la liste électorale n'avait pas été certifiée par le registraire du comté, le notaire Dick, ami intime de M. Cauchon. »

Le secrétaire-trésorier de la paroisse de Laval avait remis entre les mains du registraire une liste de noms, laquelle il appelait la liste originale des électeurs de la paroisse de Laval; mais cette liste ne portait au bas ni la signature du secrétaire-trésorier, ni aucune marque d'assentiment. C'était du papier blanc!

Saint-Tite n'est érigé paroisse ni canoniquement ni civilement, et n'ayant pas plus de prêtre résident, ne tombe pas dans la catégorie des localités qui, comme Laval, ont droit à un poll.

Saint-Tite est tout bonnement une portion de Saint-Joachim, et les noms de ses habitants devaient se trouver sur la liste électorale de cette dernière paroisse. De plus, la prétendue liste électorale de Saint-Tite n'avait pas même les formes légales apparentes, car, bien qu'elle portât la signature de deux magistrats, on n'y voyait pas la plus essentielle, celle du secrétaire-trésorier!

M. Tourangeau eût eu Saint-Tite comme il eût eu Laval; c'est sûr.

Le pauvre candidat rouge méthodiste se plaint que les partisans de M. Cauchon aient, par une circulaire, combattu les honneurs calomnieux de la sienne. Quelle naïveté!

Les pilotes de l'île qui étaient à Québec ont voté pour M. Cauchon; c'était leur droit. Mais le commerce n'a pas souffert de leur présence à Québec, où la tempête les retenait forcément.

Pour faire réussir la candidature d'un homme ignorant et nul, les électeurs favorables à M. Cauchon eussent dû, sans doute, s'abstenir de voter!

Jamais le comté de Montmorency n'a fait aussi noblement son devoir, car le dernier candidat qu'il a tué, est bien mort.

Le tanneur de Saint-Roch ne portait pas de sac d'écus, mais il était assez fin pour vous faire prendre des cailloux pour des écus!

NOUVELLES ÉLECTORALES.

La proclamation des candidats élus à Québec Centre et à Québec Ouest a eu lieu hier à midi.

QUÉBEC-CENTRE. — M. Thibault s'est étendu fortement sur ses vertus publiques; mais il s'est bien donné de garde d'expliquer les mystères de son succès contre l'homme qui a le plus fait pour la population de nos faubourgs. Cinq ou six mille voix, dit-on ont été employées à l'achat des voix et de la violence; mais comme les voix coûtaient trop cher, sans doute, M. Thibault par ses bandes a rendu impossible tout objection de la part des représentants de M. Simard et les absents et les morts ont voté en grand nombre! Les mêmes individus changeaient d'habits et de poll et multipliaient les voix pour établir la popularité de leur candidat au point que M. Simard a la majorité des votes réels et donnés par les personnes elles-mêmes.

L'enquête parlementaire mettra ce fait grave en lumière. Il n'y a donc pas ici matière à glorification; il y a bien plutôt cause à profonde humiliation.

Samedi, le second jour de la votation, les partisans de M. Thibault ont eu le champ libre toute la journée; néanmoins, la majorité à la clôture des polls n'était que de 274 voix.

Voici l'état officiel pour les deux jours de votation:

	Simard.	Thibault.
Quartier St. Louis, n. 1	73	62
« 2	24	21
Palais	154	44
« 2	19	18
Montcalm	173	99
« 2	72	192
Saint-Jean	106	244
« 2	71	108
Banlieu	314	97
« 1	11	13
« 2	7	0
Total	624	898

Majorité pour M. Thibault 274

QUÉBEC-OUEST. — Ici, M. Allyn a été élu à une écrasante majorité. M. Shaw n'avait pas la bourse de M. Thibault pour corrompre les électeurs. Nous saluons M. Allyn comme le loyal et digne représentant de Québec et les la cause du Bas-Canada.

Voici l'état officiel des polls:

	Allyn.	Shaw.
Quartier St. Pierre, n. 1	230	29
« 2	89	39
Champlain	121	37
« 2	147	8
Montcalm	191	118
« 2	61	25
Banlieu	64	31
« 2	30	25
Total	500	206

Majorité pour M. Allyn 619

KAMOURASKA. — Une dépêche télégraphique annonçait, hier, que M. Chapais avait, le soir du premier jour, une majorité de 366 voix sur son concurrent rouge, M. Charles Letellier, frère du ministre de l'Agriculture et patroné par lui.

BEAUCÉ. — Une personne qui laissait Sainte-Marie, hier, à 3 heures, nous informe qu'à cette heure, M. Taschereau avait déjà 266 voix dans cette paroisse, tandis que M. Poirer n'en avait que 4. Les nouvelles de Saint-Joseph, de quelques heures en arrière, avaient la même signification.

GASPÉ. — M. LeBouthillier a été invité à se présenter de nouveau et a accepté; nous aurons donc le plaisir de revoir parmi nous ce fidèle et intelligent représentant des intérêts du comté de Gaspé.

BOAVENTURE. — Nous reverrons aussi dans l'enceinte législative la figure jeune et énergique de M. le Dr. Robitaille.

La vieille phalange reviendra formidable et l'heure de l'agonie du gouvernement qui ne veut pas mourir approche.

MÉGANTIC. — M. Hébert serait plus qu'en danger de perdre son élection; bien qu'il eût

pris l'engagement de voter non-confiance dans le cabinet Macdonald-Dorion!

DRUMMOND ET ARTHABASKA. — M. J. B. E. Dorion vient d'être élu à une grande majorité dans ces deux comtés-unis, contre M. DeCazes; mais un délégué conservateur s'est élé à Richmond à la place de M. DeCazes, et conséquemment l'opposition n'a ici gagné que ce qu'elle pouvait perdre. M. DeCazes mérite de son parti et du pays, pour avoir essayé de débarrasser le pays du père du *Défenseur* et du parain et du père nourricier de l'*Avenir*.

— Une dépêche télégraphique transmise de Sherbrooke, a annoncé, samedi, en cette ville, la réélection par acclamation de M. J. H. Pope au comté de Compton.

M. Notman a été élu au comté de North Wentworth, avec une majorité de 44 voix sur son opposant M. A. Brown.

L'hon. George Brown se présente dans la division de Toronto-Est. La nomination a eu lieu samedi dernier. Il y a quatre candidats sur les rangs, en comptant M. Brown, M. Crawford, l'ancien représentant de cette division à la législature des mains en sa faveur.

A Toronto Ouest, l'hon. J. B. Robinson a pour opposant M. John Macdonald.

Le comté de Montcalm a réélu par acclamation son ancien représentant, M. Joseph Dufresne.

Au comté de Vaudreuil, la lutte se fera entre M. A. C. De Lachèvre-Harwood, libéral-conservateur, et M. Brousseau, rouge. Le premier est certain du succès.

M. Denis a pour opposant M. Oumet, au comté de Beauharnois, mais son élection est assurée. La votation commencera demain dans ce comté.

Il paraît que l'hon. M. A. A. Dorion va offrir sa candidature aux électeurs du comté de Soulanges.

DÉPUTÉS ÉLUS.

Argenteuil	J. J. Abbott.
Corwall	J. S. Macdonald.
Glengarry	D. A. Macdonald.
Hastings Sud	L. Wallbridge.
Lotbinière	H. G. Joly.
Québec-Est	R. G. Huot.
Wellington Sud	D. Stinson.
Champlain	J. J. Ross.
Hamilton	I. Buchanan.
Lambton	A. Mackenzie.
Sherbrooke	A. T. Galt.
Huron et Bruce	E. Dickson.
Montreal Est	G. E. Cartier.
« Centre	J. Ross.
« Ouest	T. D. McGee.
Ontario Sud	O. Mowat.
Comté de Québec	F. Evanturel.
Rimouski	G. Sylvestre.
Terrebonne	Labrèche Viger.
Northumberland, ouest	Jas. Cockburn.
Dorchester	L. H. Langevin.
Pontiac	J. Poupore.
South Simcoe	T. R. Ferguson.
North Lanark	R. Bell.
East Elgin	L. Burwell.
Lincoln	N. McFiverson.
Saint-Hyacinthe	V. Sicotte.
Québec Ouest	J. Thibault.
Québec Centre	C. Allyn.
Montmorency	Jos. Cauchon.
Trois-Rivières	J. E. Turcotte.
Iberville	A. Dufresne.
Montcalm	J. Dufresne.
Compton	J. H. Pope.
Rome	C. Dupkin.
North Wentworth	W. Notman.
Huntingdon	R. B. Somerville.
Saint-Jean	F. Bourassa.
Kamouraska	J. C. Chapais.

Dernières nouvelles électorales.

Nous apprenons que M. Simard a été mis, hier, sans avoir été consulté, en nomination à l'appel des candidats à Portneuf. Et, aujourd'hui, une députation, composée des adversaires de M. Brousseau, est venue lui demander de se laisser porter comme candidat en opposition à M. Brousseau. M. Simard a refusé, comme on le pense bien, cette étrange proposition.

CITATION DES JOURNAUX

On lit dans le *Daily News* d'hier matin:

« L'hon. Joseph Cauchon, a été réélu, samedi dernier, pour le comté de Montmorency, par une majorité de 185 voix. Le gouvernement a remué ciel et terre pour le faire repousser par ce comté. Ses ennemis ont mis en œuvre contre lui tout ce qu'on put suggérer leur vengeance et leur colère, mais en vain. Pendant toute la journée de vendredi et de samedi, des dépêches ont été envoyées à toutes les heures par M. Dorion et M. John Sandfield Macdonald. Les promesses les plus prodigieuses ont été faites, l'argent a été répandu à profusion, des forts à bras de Saint-Roch ont été envoyés pour s'emparer des polls au Château-Richer, à l'Ange Gardien et autres places sur la côte. Bâupré, et sans la crainte qu'ils avaient des pilotes, ils auraient été envoyés sur l'île. La victoire de M. Cauchon est la plus grande qui ait été remportée dans le district de Québec, parce que toute la force du gouvernement a été employée contre lui, et il a vaincu tous ces obstacles. Son opposant était M. Tourangeau de Saint-Roch. M. Cauchon est arrivé en ville tard dans la soirée de samedi, accompagné d'un bon nombre de ses amis. »

« Au comté de Mégantic, la votation aura lieu jeudi et vendredi prochains. Ils paraît que M. Irvine, l'opposant de M. Hébert, a beaucoup de chances de succès. »

Nous avons reçu de nouvelles positives du comté de Kamouraska que l'élection s'est terminée hier au soir en faveur de M. Chapais qui a été élu à une très forte majorité. Samedi soir, à la clôture du premier jour de la votation, il avait une majorité de 366 voix sur son opposant, M. Letellier.

Vivement sollicité par un grand nombre de ses électeurs, John LeBouthillier, écuyer, a consenti à se porter de nouveau candidat au comté de Gaspé. Il sera, sans doute, élu par acclamation.

M. F. Bourassa a été réélu hier, par acclamation au comté de Saint-Jean.

On assure que l'hon. M. Morin va se présenter au comté des Deux-Montagnes.

M. Somerville a été réélu au comté de Huntingdon.

La nomination des candidats au comté de Saint-Maurice, a eu lieu, jeudi dernier, à Machiche. M. Lajoie s'est présenté en opposition à M. Desaulniers, l'ex-représentant de ce comté. Ce dernier sera réélu à une grande majorité.

On lit dans l'*Inquirer*, de Trois-Rivières, de samedi:

« Les rouges viennent d'

des assommoirs de Saint-Roch, tous gens qui n'avaient aucun droit de voter dans la paroisse et qui voulaient forcer l'officier rapporteur à tenir un poll sans liste, contrairement à la loi, et après la clôture de la maison des polls, un grand nombre des électeurs présents se constituèrent en réunion publique afin de manifester le sentiment public de la paroisse.

John McDonald, écuyer, conseiller municipal, fut appelé à présider la réunion, et M. Richard Ryan, secrétaire-trésorier de la commission des écoles, et M. Wm Dawson, inspecteur des chemins, furent nommés secrétaires.

Le Président signala en termes énergiques l'offre honteuse faite par une personne de Saint-Roch, d'acheter la paroisse de Laval pour la somme de \$20, étant une obligation pour ce montant que la dite personne a contre la fabrique de la paroisse de Laval, et laquelle il a offert d'annuler à condition que les électeurs votassent pour M. Tourangeau. Après avoir stigmatisé cette offre corrompue d'acheter Laval, l'éloquent président passa en revue les services nombreux et importants rendus par l'hon. M. Cauchon. Quand il eut terminé ses discours, il s'assit au milieu des applaudissements des spectateurs, et les résolutions suivantes furent adoptées unanimement :

Proposé par M. John Dawson, père, secondé par M. P. Verret et résolu : « Que les électeurs de Laval représentent toute leur confiance en l'hon. M. Cauchon, qui les représente si habilement depuis plus de vingt années. »

Proposé par M. John Dawson, père, secondé par M. P. Verret et résolu : « Que nous nous regrettons que, par suite de la non-existence d'une liste électorale, les électeurs de Laval aient été empêchés, durant la présente élection, d'exercer leur franchise électorale, le privilège le plus cher des hommes libres. »

Proposé par M. John Dawson, secondé par M. John Le Rossignol et résolu : « Que si un poll eût été ouvert, les électeurs de Laval auraient donné une grande majorité en faveur de l'hon. M. Cauchon, en reconnaissance de ses longs services. »

Proposé par M. Louis Leclair, secondé par M. Martin Whelan, et résolu : « Qu'une adresse basée sur les résolutions précédentes soit signée par les électeurs de Laval et présentée à l'hon. Joseph Cauchon. »

Proposé par M. Luke Whelan, inspecteur des chemins, secondé par M. Elie Guay, et résolu : « Que messieurs John McDonald, Louis Leclair, John Nicholson, Pierre Sans, chagrin, William Dawson, Richard Ryan et Michael Carroll forment le comité qui devra mettre à effet la résolution précédente. »

Des remerciements furent alors votés au président, et l'assemblée s'ajourna au milieu d'applaudissements répétés en faveur de l'hon. M. Cauchon.

En terminant, je dois dire que les individus, de Saint-Roch, s'élancèrent l'oreille basse, et sans avoir rempli les promesses faites à ceux qu'ils avaient attirés hors du sentier de l'honneur, sous prétexte de les engager comme charretiers. »

Nouvelles du siège de la guerre.

(Par voie télégraphique.)
The Times de New-York d'hier dit avoir reçu avis de Washington, dimanche, que l'armée de Lee, forte de 90,000 hommes, avait traversé le Rappahannock et s'avancé vers le Nord, et que l'armée de Hooker se hâtait de rétrograder pour prévenir l'approche des confédérés.

L'armée de Lee a été grossie par de gros détachements venus de la Nouvelle-Orléans et de Black Water, et toute sa cavalerie est massée à North Fork, sur le Rappahannock.

Le corps d'armée de Longstreet qui était récemment à Culpepper, s'est sans doute rallié à l'armée de Lee.

L'armée de Hooker ne peut être inférieure à celle de Lee, de sorte que l'on peut s'attendre bientôt à une bataille.

Le Herald de New-York dit : Il est évident qu'une campagne active va bientôt commencer sur le Rappahannock. Harper's Ferry, la vallée du Shenandoah, et les gorges supérieures du Potomac sont les points indiqués par les récents mouvements confédérés. L'armée fédérale a changé sa base d'opération, et les approvisionnements ont été transportés d'Aquia Creek à Alexandria.

La marche de l'armée de Lee cause beaucoup de crainte. La capitale et les principales villes et cités de la Pennsylvanie sont dans un grand danger.

Le gouvernement doit faire un appel aux armes au peuple de l'état de la Pennsylvanie, s'il veut prévenir les ravages et les horreurs de la guerre.

Le Président Lincoln vient de publier une nouvelle proclamation par laquelle il appelle au service militaire un nouveau contingent de 100,000 hommes qui devront être enrégimentés immédiatement. Voici la part que devra fournir chacun des États suivants : le Maryland, 10,000 hommes; l'Etat de la Pennsylvanie, 50,000; l'Ohio, 30,000; et l'Ouest de la Virginie, 10,000.

FAITS DIVERS.

HEURES DE LA MARÉE HAUTE.

	Join	Matin	Soir.
Mardi	15	7-44	7-2
Mercredi	17	7-22	7-12
Jeudi	18	8-00	8-18
Vendredi	19	8-38	8-51
Samedi	20	9-04	9-25
Dimanche	21	9-42	10-00

NOUVELLE ÉCOSSAISE.—Le ministre de M. Howe a résigné et le chef des conservateurs, l'hon. M. Johnston, a été appelé pour former une nouvelle administration.

Il y a eu à Son Excellence le Gouverneur Général, à la date du 13 juin, 1863, l'honorable Joseph-Élie-Thibaud, au Cap-Saint-Jacques, régulateur du comté de Portneuf, en remplacement de Roger Lelièvre, écuyer, décédé.

Hier, à une séance spéciale de la chambre des Notaires, M. Édouard O'Brien a été admis à la pratique de la profession après avoir subi l'examen d'admission. Nous lui souhaitons les succès que sa bonne conduite et son assiduité à l'étude lui méritent.—Communiqué.

Dans la nuit de dimanche à lundi, un orage terrible accompagné de tonnerre a passé sur notre ville. L'atmosphère était chargée d'électricité et la foudre a éclaté en plusieurs endroits avec un fracas épouvantable.

Le couvent du Bon-Pasteur, au faubourg Saint-Louis, a été frappé par la foudre. Le fluide électrique est entré par la cheminée, a pénétré jusque dans la cave et a communiqué le feu au plancher. L'alarme a été donnée aussitôt et l'on a pu éteindre en quelque instants ce commencement d'incendie.

A peu près dans le même temps, la foudre tombait à Saint-Sauveur sur un hangar à deux étages, appartenant à M. Marcel Grégoire, épicière, de cette localité. L'électricité a descendu par un mat planté sur le toit du hangar, et a mis en pièces un des poteaux de ce bâtiment.

Le lendemain matin, on en a trouvé, à plus de

trois cents pieds plus loin, des éclats d'environ trois pieds de longueur; la rue et quelques maisons avoisinantes étaient aussi couvertes de petits morceaux de bois arrachés à ce poteau.

Le bruit a couru, au faubourg Saint-Louis, dans la soirée de samedi, qu'un jeune homme du nom de Walker Mountain, avait, par ses mauvais traitements, causé la mort de sa belle-mère. On disait que cette femme avait reçu un coup de pied, des suites duquel elle était morte. On avait néanmoins qu'elle jouissait d'une mauvaise santé. Hier, l'enquête du coronar a disséminé la prétendue culpabilité. La défunte ne portait aucune marque de violence, et, après examen, le jury a déclaré qu'elle était morte d'une congestion de pomons.

Eliza Brousseau, épouse de Jean Picard, demeurant à Saint-Sauveur, est morte subitement, dimanche dernier. Cause inconnue.

M. Rollo Campbell, de Montréal, a été brutalement assailli par deux assommoirs, à la porte Saint-Louis, dans la soirée de samedi. Ils commencèrent par l'accuser d'être venu à Québec pour voter pour M. Simard, après qu'il les frappaient de la manière la plus brutale. Heureusement, il put s'échapper de leurs mains avant d'avoir reçu des blessures très graves.

INCENDIE.—Le vieux château des Forges St. Maurice ou la "grande maison", a été détruit par le feu dans la nuit de jeudi dernier. C'était une des plus anciennes constructions dans la province. Elle était, depuis quelques mois, devenue la propriété de J. McDougall, écuyer, et était assurée pour un bien petit montant.

L'hon. John Rose est parti jeudi soir pour Québec, en route pour l'Angleterre. Il sera de retour à temps pour la première session du prochain parlement.

Avant son départ, les officiers de la Milice Volontaire lui ont présenté une adresse pour le remercier de l'intérêt qu'il a pris à leur cause, durant la dernière session.—Ministre.

Dans le comté de Drummond et Arthabaska, M. DeCazes soutient une lutte acharnée contre l'Enfant Terrible. Nous souhaitons tout le succès possible à M. DeCazes. Son patriotisme et son dévouement à sa patrie d'adoption lui méritent un triomphe éclatant sur son adversaire, homme à tendances impies qu'il a si brutalement dévoilés dans l'Avenir.

—Courrier de Saint-Hyacinthe.

Sommaire des annonces nouvelles.

Compagnie de Montréal des Vapeurs océaniques. — Allan, Rae et Cie.

Asile des Aliénés de Québec.—M. Waksham.

Avia.—Paul Ceredo.

Saumon frais.—M. de N. et Lejage.

Vin claret en bouteilles.—C. P. Pelletier.

Sol.—Thos. Fraser.

Départ du Montréal pour Montréal.—J. E. Deschamps.

Départ de l'Europe pour Montréal.—Idem.

Salpêtre de Bristol.—Lanman et Kemp.

Eau de la Floride de Murray et Lanman.

Célébration anniversaire de Hostetter.

Ambroisie de Sterling pour les chevaux.

Restaurateur des chevaux de M. Allen.

Pastilles de Brown pour les Bronches.

Salpêtre de Bristol.—Lanman et Kemp.

Ouguent d'Holloway.

Marchandises sèches.—G. et H. Gibson.

Port de Québec.

ARRIVAGES.

13 juin.

Navire Gertrude, Liverpool, J. Tibbitts et cie, sel.

Ottawa, L. L. L. et cie, sel.

Onia, Bristol, M. I. Wilson et cie, sel.

Lowell, 24 mai—L. L. L. et cie, sel.

Barque Minna, Antwerp, 5 avril, Beling et Lamotte, cargaison générale.

Cabot, Newport, 2 mai, Gillespie, Crawford et Cie, sel.

Skell, Skell, 24 mai, Hamlin Frères, sel.

Argo, Nieuwedrop, 29 avril, A. Jorgensen et cie, sel.

Memel, Londres, 25 do, D. D. Young et cie, sel.

Hops, Limerick, 18 do, M. I. Wilson et cie, sel.

Norfolk, Bergen, 29 do, H. Atkinson, sel.

Marsey, Liverpool, 20 avril, M. I. Wilson et cie, sel.

Heinkelings, Tonsberg, 20 mars, C. K. Levey et cie, sel.

Symmetry, Antwerp, 30 avril, Benson et cie, sel.

Oldenburg, Gronck, 9 mai, Allan, Rae et cie, sel.

Francis Barclay, South Shields, 2 avril, pour Montréal, do.

Isa, Glasgow, 29 do, ordre, do.

Tager, Holland, 24 do, A. Jorgensen et cie, sel.

William Tell.

Brick Teale, Waterford, 27 avril, H. Pemberton, sel.

Uria, Dublin, 12 avril, Benson et cie, sel.

Anna, Margyort, 28 do, D. McFarlane, charbon.

Exultie et Agnes, Oporto, 4 do, Beling et Lamotte, sel.

Thompson, Worthington, 9 do, J. Burstell et cie, charbon.

Jobilant, Sunderland, 24 do, pour Montréal, do.

Aquila, Liverpool, 13 do, do, sel.

Margaret Nixon.

Brigantine Queen of the North, Halifax, 4 juin, pour Toronto, do.

Golette Millie et, Isle du Prince Édouard, Maître, patates, etc.

15 juin.

Navire Florine, Aberdeen, 15 mai, D. D. Young et cie, sel.

Barque Lorton Vale, Sunderland, 14 avril, cargaison pour Montréal.

Golette Marie Florio, Bathurst, Lemesurier, Grant et cie, sel.

See Best, New Carlisle, ordre, etc.

EXPÉDIES.

12 juin.

Steamer Jura, Liverpool, Allan, Rae et cie.

Navire White-awks, Menzie Bridge, C. et J. Sharples et cie.

Sunderland, Liverpool, M. I. Wilson.

Barque Thomsen, Whitehaven, C. et J. Sharples et cie.

Primrose, Limerick, J. Burstell et cie.

Sir Richard Jackson, Newcastle, A. Gilmour et cie.

Sydney, Limerick, D. D. Young et cie.

London, London, Hamilton Frères.

Grick Recovery, Exmouth, C. K. Levey et cie.

Golette President, Port-aux-Basques, Auld et cie.

13 juin.

Navire Jane Glaslin, Leith, D. Patton et cie.

Adapt, Port Glasgow, A. Gilmour et cie.

Wanderworth, do, J. Burstell et cie.

Great Britain, Liverpool, C. et J. Sharples et cie.

Barque Jane Boyd, Aberdeen, J. Burstell et cie.

Allen W. Ives, Liverpool, C. K. Levey et cie.

Columbus, Truro, do.

Berlins, Dundee, D. Patton et cie.

John Bunsby, Margyort, J. Burstell et cie.

Ivy Green, Shillie, A. Gilmour et cie.

Golette Victoria, Labrador, Hamond.

15 juin.

Navire Ocean Wave, Cardiff, J. Burstell et cie.

Golden Light, Liverpool, R. R. Dobell.

John Parker, London, Hamilton Frères.

Marchioness of Queensbury, Fleetwood, J. Burstell et cie.

Ward Chipman, Limerick, do.

Champ on, do, do.

Nepheus, London, Hamilton Frères.

Barque Cumberland, Sunderland, A. Gilmour et cie.

Columbus, Truro, do.

Adam Lloyd, Greenock, M. I. Wilson.

Napoleon III, Bristol, Falkenberg et McBlain.

Telegram, Newcastle, A. Gilmour et cie.

Woodman, Fleetwood, M. I. Wilson.

Froy, Gloucester, Falkenberg et McBlain.

Catharine, London, Hamilton Frères.

Golette Marie Vigilante, Labrador, L. Roy.

ENTRÉS EN CHARGEMENT.

12 juin.

Lord Metcal, 468, Truro, D. Patton et cie, ass. Ind. do.

Harvest Home, 380, Androssa, do.

Alles, 467, Truro, do, do.

Colina, 374, Cork, do, do.

Crodo, 242, Albany, D. D. Young et cie, ass. Spencer do.

Alex Hall, 102, Aberdeen, do, do.

Hanna, 293, London, Hamilton Frères, ass. New Liverpool do.

C. Columbus, 323, Jersey, P. V. Robie, ass. Leysers do.

Stadanoa, 564, Southampton, Benson et cie, ass. New do.

Calumet, 1628, Liverpool, H. Dubut, ass. Giblin do.

Ayrshire, 641, London, C. K. Levey et cie, ass. Black do.

Cumberland, 222, Youghall, Benson et cie, ass. New do.

Thorwaldsen, 574, Liverpool, R. R. Dobell, ass. do.

15 juin.

Prince of Wales, 731, Gloucester, H. Pemberton, ass. do.

Sultan, 333, Belfast, W. Price et Filz do.

Hinton, 673, Aberdeen, Jos. White, ass. Bridge-water do.

Saspehanna, 612, Newcastle, J. Burstell et cie, ass. do.

Chieftain, 492, Lancaster, C. et J. Sharples et cie, ass. do.

Reciprocity, 656, Truro, do, et ceteras de Finagang do.

Regia, 307, London, D. D. Young et cie, ass. Spencer do.

Frag, 340, London, do, do.

Augusta, 570, do, H. Fry, ass. Silery.

Hirado, 317, Grangemouth, do, do.

Vesper, 265, Sunderland, A. Gilmour et cie, ass. Wolfe do.

Ostap, 345, Newcastle, do, ass. Indian.

Jacobsa Cornela, 650, Sunderland, do, ass. Wolfe do.

Stenfall, 457, Newcastle, do, do.

Habe, 495, Queenstown, Maxwell et Stevenson, et ceteras de Finagang do.

Charlotte, 481, London, Falkenberg et McBlain, ass. do.

15 juin.

Trene, 303, Dundalk, do, et ceteras de Blais do.

Bien, 378, London, do, ass. des Commissaires.

Princess of Dagmar, 1000, Forayth, Bell et cie, et ceteras de Blais do.

Henry, 314, Montreal, C. K. Levey et cie, ass. Gilmour do.

Try Agian, 291, Cork, do, et ceteras de Blais do.

15 juin.

W. H. Wahl, orme, épave, etc., ass. Lemesurier.

O. P. et cie et Richard, pin blanc, ass. Spencer.

E. McQuar et Simon McQuar, pin blanc, etc., ass. Union.

Alfred Hagar, espars, ass. Union.

J. McQuar et C. Cook, pin blanc, etc.

Hagg McQuar, orme, etc., ass. Union.

Jos. Simard, pin blanc, Silery.

J. McQuar, do, do.

M. McQuar, do, ass. St. Michel.

D. McQuar, pin rouge et blanc, ass. St. Michel.

Do, espars de pin rouge, do.

H. Warren et J. Fetteross, chêne, orme, etc., ass. Lemesurier.

A. Dominiou, douves W. I., ass. Wolfe.

D. O. Thompson et cie, douves, ass. Sharples.

12 juin.

Malcolm McDougall, espars, ass. Bridgewater.

W. Allan, pin blanc, etc., Cap-Rouge.

Thomas Bryon, pin blanc, do.

12 juin.

Par le "Nova Scotia et l'African".

Compilé de la Gazette Maritime et Commerciale de London, du 25 au 30 mai inclusivement.

NAVIGES EXPÉDIÉS POUR QUÉBEC.

Bordeaux, 22 mai—Jo. Wilcox.

Clyde, 27 mai—Wm. Kidson.

Dubl., 25 mai—L. J. H. Robert.

Dublin, 23 mai—M. R. Ludwig.

Genève, 21 mai—William.

Liverpool, 27 mai—Resolution 25—Satellite. 27—Ressource.

EXPÉDIÉ POUR MONTRÉAL.

Androssa, 30 mai—Elizabeth Ferguson.

Liverpool, 23 mai—Isis,

